

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

La séance est ouverte à 19 heures 03.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE – JEANJEAN-MARECHAL – LARME-CATHERINEAU - LASSALLE – PAILLASSEUR – TEDESCHI - TURPIN
Mrs DUMONT-BURDIN - BESSON - GERGAUD - MEUNIER – MOREAU –PROST - RIGNANESE– TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : De Jacqueline PONE-VANHAUWAERT à Sandrine FRAISSE-SIBILLE
De Marie-Hélène MARTINAUD à Michel MOREAU ;
De Christophe BAUDUIN à Jean-Louis GERGAUD ;
De Pierre FOUILLAND à Alain BESSON.

Etaient absents : Stéphane GAUMOND – Sophie GAY - Lionel SAYLLAC.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 avril 2017

Adopté par 16 voix pour et 4 contre.

Délibération 2017-024 Subventions aux associations – Exercice 2017 : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le maintien et le développement des activités associatives sur la commune de Montagny sont nécessaires à la permanence et à la richesse de la vie sociale et culturelle de la cité.

Les associations concernées par la présente délibération ont transmis à la commune, tous les documents permettant à cette dernière de connaître leurs situations financières, leurs résultats d'activité ainsi que leurs projets respectifs pour l'exercice 2017. Le montant total attribué est de 17 319,00 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2017-025 Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école des Landes de Montagny : Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école des Landes d'un montant de 1 600,00 euros, étant précisé que cette somme est appelée à permettre la prise en charge des frais liés au voyage de 5 jours organisé du 29 mai au 2 juin 2017 en Camargue pour les élèves de CM2 de l'école des Landes (32 élèves X 50,00 €).

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2017-026 Décision modificative n°1 – Budget communal 2017 : Suite à l'achat d'un terrain par la commune à l'euro symbolique et afin de passer les écritures d'ordre d'entrée à l'actif de la commune, il convient d'inscrire les crédits budgétaires en dépenses d'investissement et recettes d'investissement, suivants :

Dépenses d'investissement : chapitre 041 : article 2118 « autres terrains » : 1 725,00 euros ;

Recettes d'investissement : chapitre 041 : article 1328 « autres » : 1 725,00 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2017-027 Dénomination de la placette du Vieux Bourg : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dénommer cette placette « placette Lucien PAIRE » en l'honneur de Monsieur Lucien PAIRE, ancien propriétaire du terrain et ancien élu.
Adoptée par 18 voix pour et 2 abstentions.

Délibération 2017-028 Convention constitutive de groupements de commandes 2017 – Autorisation de signature : considérant que la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes de Brignais, Chaponost, Millery, Montagny et Vourles, le CCAS de Brignais et le CCAS de Chaponost souhaitent grouper leurs commandes dans le domaine de diverses familles d'achat, il est soumis à l'assemblée délibérante une convention ayant pour objet de constituer des groupements de commandes dans diverses familles d'achat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD